

SUIVI DES ENFANTS VULNÉRABLES - RPVO

Charte additionnelle des professionnels de santé intervenant dans ce suivi

Je soussigné(e) Mme, M....., reconnais avoir signé la charte d'adhésion du Réseau Périnatal du Val d'Oise et consens à participer au suivi des enfants vulnérables par la signature de cette présente charte additionnelle*.

Numéro ADELI :

Lieux d'exercice

.....
Exercice à domicile OUI NON

Certifie adhérer au Réseau Périnatal du Val d'Oise en qualité de Psychomotricien(ne) pour une durée minimum de deux ans.

Je m'engage à respecter les principes suivants :

- L'utilisation avec rigueur du dossier patient partagé informatisé « HYGIE-SEV » dans un délai de saisie et de transmission des informations respectant le parcours de santé du patient.
- L'obligation d'information et de formation sur l'ensemble des éléments permettant d'améliorer le suivi et la prise en charge des enfants vulnérables.
- La communication systématique au RPVO de tout élément jugé important concernant le dossier d'un enfant suivi, conformément aux procédures écrites.
- Le respect du protocole de suivi standard tel que défini par le RPVO.
- L'acceptation des pratiques pluridisciplinaires propres au travail en réseau.
- Le respect de la dignité de la personne.
- La vigilance particulière permettant de garantir la confidentialité des informations.

Je suis informé(e) que le non-respect de ces engagements pourra entraîner mon exclusion des professionnels habilités à intervenir dans le cadre de ce suivi.

Fait à , le/...../.....

Signature

*Document archivé au siège social du RPVO, un exemplaire pourra être remis à chaque professionnel sur demande expresse auprès de la coordination du Réseau.